



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
25 février 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 octobre 2009, à 15 heures.

Président : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président) (Guinée)
Puis : M. Mičić (Vice-Président) (Serbie)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

d) Produits de base (*suite*)

Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
(*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le
contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au
développement (*suite*)

c) Mise en valeur des ressources humaines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Park In-Kook (République de Corée), M. Mohamed Cherif Diallo (Guinée), Vice-Président, assume la Présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

d) Produits de base (suite) (A/C.2/64/L.5)

Projet de résolution sur les produits de base

1. **M^{me} Osman** (Soudan) présente le projet de résolution A/C.2/64/L.5 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/C.2/64/L.7)

Projet de résolution sur la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

2. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que les mots « Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes », au paragraphe 12 du projet de résolution, devraient être remplacés par les mots « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ».

3. **M^{me} Osman** (Soudan) présente le projet de résolution A/C.2/64/L.7, corrigé oralement, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/64/253 et A/64/310)

4. **M. Tater** (Népal), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que la mondialisation et l'interdépendance pourraient apporter une puissante contribution à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Toutefois, les bienfaits de la mondialisation n'ont été répartis qu'entre quelques pays, ce qui amène les pays les moins avancés à s'interroger sur la mondialisation elle-même.

5. Alors qu'un grand nombre des pays les moins avancés avaient suivi les programmes d'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods et les principes de libéralisation économique consacrés par le Consensus de Washington, la prospérité que promettait la mondialisation ne s'est pas matérialisée. En fait, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables des pays les moins avancés ne se trouvent aujourd'hui que plus appauvries et marginalisées.

6. Néanmoins, les pays les moins avancés n'ont pas rejeté pour autant la mondialisation, qui doit, cependant, être mieux gérée pour faire en sorte que ses bienfaits soient partagés plus équitablement par tous. Pour ce faire, il est urgent de mettre en œuvre la Déclaration d'Istanbul de 2007 sur les pays les moins avancés : il est temps d'agir, qui exhorte les partenaires au développement à honorer leurs engagements, afin que les pays les moins avancés puissent réaliser leur développement socioéconomique et s'intégrer de façon profitable à l'économie mondiale.

7. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle vital dans l'établissement de normes et de règlements mondiaux propres à assurer un multilatéralisme inclusif et une mondialisation équitable. À cet égard, il se félicite de l'accord conclu par le système des Nations Unies sur une initiative conjointe dans neuf grands domaines (A/64/310, par. 4).

8. Les pays les moins avancés ont besoin d'une plus grande participation aux processus de décision de systèmes économiques, financiers et commerciaux non-discriminatoires pour pouvoir atteindre des objectifs de développement durables et convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Par ailleurs, ils exhortent les pays développés à accorder un accès en franchise et sans quotas à leurs produits, demandent le prompt aboutissement du Cycle de développement de Doha et espèrent qu'il sera tenu compte de leurs besoins spéciaux au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui doit se tenir à Rome en novembre 2009 et à la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009.

9. **M. Jiménez Sauma** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, estime qu'il y a de graves déséquilibres dans la répartition des bienfaits de la

mondialisation. La crise financière et économique actuelle a accentué les inégalités et remis en cause les acquis du développement. Il importe donc de rendre le système financier et économique international actuel plus équitable et durable, en particulier par le biais d'une réforme des institutions financières internationales qui instaure un multilatéralisme plus inclusif. Les Nations Unies devraient jouer un rôle crucial et dynamique à cet égard.

10. Dans sa réponse à la crise actuelle, la communauté internationale devrait notamment renforcer sa volonté politique de faciliter la réalisation en temps voulu des OMD; de réunir un consensus mondial sur la nécessité de résister au protectionnisme et de promouvoir le commerce; de réitérer sa détermination à assurer la conclusion équilibrée du Cycle de développement de Doha; d'assurer le succès de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique de décembre 2009; et de promouvoir la coopération à tous les niveaux pour aborder de front les problèmes de la sécurité alimentaire, du changement climatique et de l'énergie (voir A/64/310, par. 62).

11. Il est essentiel que les acteurs du développement tiennent compte des besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire afin de promouvoir les objectifs de développement pour tous des Nations Unies, y compris la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et, en particulier, les OMD. Alors que de nombreux pays à revenu intermédiaire ont réalisé des progrès économiques et sociaux notables au cours des deux dernières décennies, il reste encore beaucoup à faire. Il importe donc de redoubler d'efforts et notamment d'accroître la mobilisation de ressources pour les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

12. Enfin, le Groupe est convenu que la légitimité et la pertinence de la définition ad hoc des pays à revenu intermédiaire donnée par la Banque devrait être remise en cause. Il faut une mesure beaucoup plus large du développement, qui tienne compte d'autres indicateurs économiques et sociaux

13. **M. Wolfe** (Jamaïque), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le rapport du Secrétaire général sur la coopération au développement avec les pays à revenu intermédiaire (A/64/253) a donné une nouvelle

impulsion à l'argument en faveur d'une aide renforcée, ciblée et efficace à cette catégorie de pays. Les pays à revenu intermédiaire restent aux prises avec une variété de problèmes de développement qui sont souvent sous-estimés ou négligés, tels que l'inégalité de revenu et l'inégalité entre les sexes, l'exclusion sociale, la faiblesse des cadres institutionnels et la dégradation de l'environnement. Le système des Nations Unies a donc besoin d'adopter des stratégies et approches souples pour sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'un programme bien défini, conforme aux besoins et priorités des ces pays.

14. L'impact de la crise économique mondiale actuelle sur les pays de la CARICOM a été particulièrement profond, et le fait que ces pays aient accédé au rang de ceux qui n'ont plus besoin d'aide concessionnelle n'a fait qu'aggraver leur situation financière. Les critères qui servent à déterminer l'accès à un tel financement devraient être revus de manière à inclure un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux que plus large le seul PIB par habitant.

15. La CARICOM attache une grande importance à l'œuvre de développement des Nations Unies et s'inquiète vivement de la diminution progressive des ressources affectées aux activités opérationnelles de développement de l'Organisation dans la région. Elle demande donc un accroissement substantiel de ces ressources afin de renforcer la présence sur le terrain des organismes des Nations Unies dans la région.

16. Alors que les pays de la CARICOM figurent parmi les plus lourdement endettés de l'Amérique latine et des Caraïbes, ils n'ont pas droit à bénéficier des initiatives actuelles d'allègement de la dette. La CARICOM demande donc instamment à la communauté internationale de revoir son approche de la durabilité de la dette des pays à revenu intermédiaire fortement endettés.

17. La CARICOM s'associe à la recommandation du Secrétaire général que les institutions financières internationales apportent suffisamment de liquidité pour compenser le brusque renversement des flux financiers internationaux privés et pour assurer la viabilité de la dette. À cet égard, elle souligne également la nécessité que les banques de la région soient suffisamment provisionnées.

18. Toutefois, alors que l'accès à un plus gros volume de prêts serait le bienvenu, à plus long terme, la région aurait besoin d'une forte injection de ressources

additionnelles. Les pays de la CARICOM demandent donc instamment à leurs partenaires au développement de maintenir ou d'accroître leur aide au développement.

19. La CARICOM continue de préconiser une réforme profonde des institutions financières internationales et souligne la nécessité d'une participation accrue des pays en développement, y compris des pays à revenu intermédiaire, au système financier international.

20. **M. Wang Qun** (Chine) estime que la mondialisation pourrait offrir, entre autres avantages, des possibilités de promotion du développement économique et de réalisation des OMD. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue ses effets négatifs, en particulier sur les pays les moins avancés. La difficulté constante, pour la communauté internationale, est donc de tirer parti des avantages potentiels de la mondialisation, tout en limitant ses conséquences adverses, notamment à la suite de la crise financière actuelle.

21. Dans ce contexte, la communauté internationale doit continuer à renforcer la coopération et la coordination ; accorder une grande attention à la viabilité des politiques financières et monétaires ; concevoir des politiques macroéconomiques plus dynamiques, plus souples et tournées vers l'avenir pour faire face aux risques cachés ; reprendre le cours normal du commerce et de l'investissement ; et guider l'économie mondiale tout entière sur la voie du redressement.

22. Pour promouvoir un développement équilibré de l'économie mondiale, la mondialisation doit se focaliser sur le développement national et s'efforcer de réduire l'écart de développement Nord-Sud. D'une part, il incombe aux pays développés d'accroître leur aide financière et technique aux pays en développement, de promouvoir les efforts de renforcement des capacités de ces pays et de les aider à s'intégrer à l'économie mondiale. D'autre part, les pays en développement doivent accélérer la restructuration de leurs industries, promouvoir l'innovation scientifique et technologique et favoriser une croissance durable de leurs économies nationales.

23. Les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif dans le processus de mondialisation car ils ont été longtemps maintenus dans l'incapacité de participer efficacement à la formulation des grandes décisions économiques

internationales et des règlements pertinents. Pour que leurs préoccupations et intérêts légitimes soient dûment pris en compte, il convient d'accroître sensiblement la représentation et l'influence des pays en développement au sein des institutions financières internationales.

24. Le multilatéralisme est la façon la plus efficace de relever le défi de la mondialisation. En sa qualité l'institution multilatérale la plus représentative, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle prépondérant dans la transformation de la mondialisation en situation où tout le monde gagne.

25. Pour **M. Ansari** (Inde), la rapide propagation de la crise financière au cours de l'année écoulée a confirmé une fois encore à quel point le monde est gagné par la mondialisation. S'il est vrai que la crise a montré les effets pervers de ce phénomène, on ne saurait ignorer les énormes avantages qu'il apporte à travers le renforcement des mouvements de biens, de services, de capitaux et de personnes. Il appartient donc à la communauté internationale de s'efforcer de tirer parti des bienfaits de la mondialisation tout en limitant ses conséquences négatives, en particulier sur les éléments les plus vulnérables. Il importe que la mondialisation soit équitable et profite à tous.

26. Il est essentiel d'accroître l'assistance aux pays impuissants à faire face aux conséquences défavorables de la mondialisation, notamment par la mise en œuvre de mesures anticycliques. Le besoin d'interventions ciblées des pouvoirs publics pour assurer une croissance pour tous est clairement démontré. À cet égard, son gouvernement poursuit activement une stratégie de croissance plus rapide et inclusive dans le cadre de l'ensemble de ses efforts de développement.

27. Dans un contexte plus large, la mondialisation ne devrait pas signifier des mesures uniformes pour tous. Le champ des politiques pour les économies des pays en développement a donc besoin d'être élargi de manière que ces pays puissent choisir les politiques appropriées à leurs propres problèmes de développement.

28. Le changement climatique est une question particulièrement préoccupante pour tous ces pays. Il importe que les résultats de la prochaine Conférence de Copenhague sur le changement climatique soient ambitieux et équitables, tout en respectant les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier le

principe de responsabilités communes mais différenciées.

29. À cet égard, il rappelle que les technologies de pointe pour combattre le changement climatique restent inabordables pour les pays en développement. Sa délégation souhaiterait donc voir s'instaurer un régime de propriété intellectuelle plus équilibré pour les transferts de technologie. Il exhorte également les pays développés à supprimer les barrières commerciales et les subventions agricoles qui font obstacle à des régimes commerciaux internationaux équitables.

30. L'une des graves faiblesses de la mondialisation tient à l'absence de gouvernance mondiale efficace. À cet égard, il faudrait une réforme véritable et complète des structures de gouvernance internationale, y compris une réforme des institutions de Bretton Woods et une expansion du Conseil de sécurité.

31. D'après **M. Aluteni** (Namibie), les effets négatifs de la mondialisation paraissent souvent l'emporter sur ses avantages. Seul le multilatéralisme pourrait inverser cette tendance, et l'on ne peut surestimer le rôle des Nations Unies à cet égard.

32. La difficulté qui demeure pour l'ordre économique et financier international est de tirer profit des bienfaits de la mondialisation tout en limitant les risques. La crise économique et financière actuelle exige une réponse multilatérale pour aider les pays les plus durement touchés, pour lesquels la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les OMD, est remise en cause.

33. La Namibie, comme la plupart des pays à revenu intermédiaire, a subi de façon disproportionnée le contrecoup de la crise économique mondiale par suite de la baisse de la demande de ses produits de base et de ses biens manufacturés, ainsi que de l'impossibilité d'accéder à un financement concessionnel du développement. Les pays à revenu intermédiaire se trouvent donc exposés à des véritables défis auxquels ils ne peuvent répondre par eux-mêmes. À cet égard, il insiste sur la nécessité que ces pays bénéficient d'un appui international accru et mieux ciblé pour pouvoir réaliser pleinement leur potentiel.

34. Pour **M^{me} Gervasi** (Pérou), la grave crise économique et financière a indiscutablement porté un coup à la croissance mondiale, confirmant l'idée que le

monde est devenu de plus en plus interdépendant. Face à sa légitimité et à sa composition universelle, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement qualifiée pour jouer un rôle clef dans la réforme de l'architecture financière internationale, qui est l'une des principales composantes de la mondialisation.

35. Étant donné la complémentarité des mandats des Nations Unies et des institutions financières internationales, il est essentiel que ces organisations renforcent leur coordination, leur coopération et leur cohésion. Il est également impératif de donner aux pays en développement plus de poids dans les décisions prises au niveau mondial qui influent directement sur leurs politiques nationales. À cet égard, les Nations Unies pourraient aider à définir le cadre pour des réformes de nature à renforcer la crédibilité, la légitimité, l'efficacité et la gouvernance des institutions financières internationales.

36. Comme le commerce est un élément fondamental du système économique international, il serait bon que les Nations Unies suivent le processus de réforme financière afin de conforter le système commercial international, d'éliminer toutes les formes de protectionnisme et de parvenir à la conclusion d'un Cycle de Doha ambitieux, équilibré et axé sur le développement. En même temps, les pays à revenu intermédiaire comme le Pérou ont grandement besoin d'une coopération technique et financière accrue pour renforcer leurs capacités nationales.

37. Face à la crise économique, les Nations Unies devraient renforcer leurs mécanismes de promotion du développement, et la communauté internationale doit réaffirmer les engagements pris pour la réalisation des OMD. De plus, il ne faut pas laisser la crise retarder l'action mondiale nécessaire pour combattre le changement climatique ou l'insécurité alimentaire.

38. Il faut considérer la situation économique actuelle comme une occasion pour les Nations Unies de redoubler d'efforts en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs programmes de développement et pour renforcer la cohésion de l'ensemble de leur système.

39. **M. Hyeo-Kyeong Lee** (République de Corée) estime que les bienfaits innombrables de la mondialisation masquent souvent ses effets défavorables. Les crises financière, alimentaire, énergétique et climatique soulignent la nécessité

d'actions collectives pour gérer la mondialisation d'une façon plus durable.

40. La crise économique et financière risque de ralentir la réalisation des objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, y compris des OMD. À ce propos, sa délégation se réjouit de la mise en place du Système d'alerte mondial sur les vulnérabilités, qui devrait aider à suivre l'impact de la crise sur les éléments les plus vulnérables. Elle souligne également la nécessité d'établir de meilleurs systèmes internationaux de réglementation financière et un minimum de protection sociale; d'accroître l'accès à l'alimentation, au combustible et à un financement pour les pauvres; et de relever le défi du changement climatique.

41. Dans un monde de plus en plus interdépendant, toute solution efficace aux problèmes mondiaux exige un système équitable et inclusif où les bienfaits de la mondialisation soient partagés largement et équitablement. Ce multilatéralisme renouvelé doit placer les Nations Unies au cœur de la coopération internationale. C'est pour cela que sa délégation appuie pleinement les efforts visant à assurer la cohésion de l'ensemble du système et encourage les Nations Unies à travailler avec les organisations multilatérales et bilatérales et avec les organisations de la société civile, en particulier avec le Groupe des Vingt (G-20).

42. **M. Hiew** (Malaisie) estime que si la mondialisation a indéniablement amélioré le niveau de vie de certains, elle est également la cause de la marginalisation de certains autres, en particulier des éléments les plus pauvres et les plus vulnérables. Par ailleurs, les crises multiples auxquelles le monde se trouve confronté sont clairement le résultat d'une mondialisation débridée qui ne se soucie pas de l'intérêt du plus grand nombre. Il est donc important de tenir compte des deux graves insuffisances de la mondialisation : la répartition inégale de ses bienfaits et l'absence d'une gouvernance mondiale efficace. Il pourrait être remédié à ces carences par plus de multilatéralisme et de coopération entre les pays.

43. Pour mieux gérer la mondialisation, il faut une analyse plus anticipative afin d'éviter les crises et de mieux faire face à leur éventualité. Il conviendrait également de renforcer la cohérence du système financier international et de mettre en œuvre des règles et des normes pertinentes pour que ce système ne soit

pas seulement animé par la recherche du profit mais aussi par des aspirations sociales plus larges.

44. Il est navrant que les compétences du secteur financier n'aient pas été utilisées pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre à travers le monde. En effet, le développement de l'infrastructure, condition essentielle à la réalisation des OMD, n'a pas bénéficié de la complexité accrue des instruments financiers. À ce propos, il conviendrait de songer sérieusement à créer un ensemble spécialisé de dispositifs internationaux de financement du développement de l'infrastructure et de l'agriculture dans les pays en développement.

45. Son pays procède continuellement à des ajustements et à des réformes pour se doter de systèmes financiers nationaux plus résistants et plus efficaces. Il faudrait une action concertée de toutes les nations pour remettre l'économie mondiale sur les rails. Les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

46. **M. Hayashi** (Japon) déclare que sa délégation s'associe à l'analyse de la mondialisation présentée dans le rapport du Secrétaire général; la mondialisation a procuré d'énormes avantages à ceux qui ont pu profiter des possibilités offertes, mais elle a aussi causé de sérieux problèmes internes et transnationaux. Tout d'abord, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les bienfaits de la mondialisation ont profité à une minorité plutôt qu'à la majorité. Les inégalités et les disparités au sein des sociétés se sont trouvées accentuées même dans les pays où les indicateurs macroéconomiques laissent apparaître de saines tendances.

47. Deuxièmement, du fait de la libre circulation des biens, des services et des personnes, les pays se trouvent constamment exposés à de nouveaux types de menaces qui franchissent si facilement les frontières nationales que les États ne sont pas toujours en mesure d'y répondre en temps voulu et de façon efficace. Au nombre de ces menaces transfrontières figurent la pandémie de grippe H1N1, la crise alimentaire et la crise financière ainsi que la montée du niveau de la mer et d'autres effets négatifs des changements climatiques. Pour faire face aux problèmes mondiaux, il faut des réponses mondiales de la communauté internationale tout entière.

48. De même, pour répondre efficacement aux difficultés diverses et liées les unes aux autres

auxquelles se heurtent les populations les plus vulnérables, il appartient à chaque pays de prendre des mesures axées sur la population qui soient à la fois exhaustives et multisectorielles. Ces mesures doivent tendre non seulement à protéger les individus et les communautés mais aussi à leur donner les moyens de faire face eux-mêmes aux menaces. La sécurité humaine passe à la fois par la prévention et par un partenariat et une collaboration entre les divers intéressés sur le terrain, y compris les administrations centrales et locales, les institutions internationales, les ONG et les organisations de la société civile.

49. Un groupe d'États membres a formé en 2006 les Amis de la sécurité humaine et tenu des réunions semestrielles de suivi pour traiter des moyens d'intégrer une composante sécurité humaine aux activités des Nations Unies. Son gouvernement a fait valoir qu'un rapport du Secrétaire général sur cette question faciliterait un débat constructif sur la base des Conclusions du Sommet mondial de 2005.

50. **M. Meñez** (Philippines) fait observer que le processus de mondialisation et ses effets sont inévitables, quels que soient les efforts des Nations Unies ou de tout organisme international pour les réglementer ou les endiguer. Les progrès et l'innovation que connaissent les technologies de l'information et de la communication – qui sont l'un des principaux moteurs de la mondialisation – sont beaucoup plus rapides que tout cadre réglementaire multilatéral que l'on pourrait chercher à mettre en place. Le commerce international et les transports sont en grande partie propulsés par le secteur privé dont la principale motivation est le profit, encore que la notion de responsabilité sociale des entreprises soit une idée qui cherche à s'imposer. Les migrations légales et illégales se poursuivent à mesure que les possibilités et les attentes s'accroissent par delà les frontières nationales.

51. Pour comprendre les interactions complexes créées par la mondialisation, il faut une information précise sur les tendances et leurs effets sur la population, les systèmes et les événements que les Nations Unies sont particulièrement bien placées pour fournir. Le Système d'alerte mondial sur les vulnérabilités (GIVAS) offre un moyen utile de comprendre et de répondre aux situations qui pourraient se produire ou de les prévenir. Cependant, une fois que l'Organisation a fourni une information et une évaluation objectives, la responsabilité de prendre

directement des mesures incombe aux États membres eux-mêmes qui succombent parfois à l'inaction suscitée par des intérêts contradictoires aux niveaux national et international.

52. Bien que l'expression « pays à revenu intermédiaire » soit relativement nouvelle, les problèmes auxquels se heurtent ces pays ne sont pas nouveaux et ne se limitent pas à eux. Pourtant, aucun de ces pays ne bénéficie de l'appui dont il a besoin pour faire face aux problèmes sociaux et aux problèmes de développement qu'il partage avec les pays les moins avancés.

53. Notant que la majorité des populations pauvres du monde vivent effectivement dans les pays à revenu intermédiaire (A/64/253, résumé), il souligne qu'une nouvelle approche de la viabilité à long terme de la dette serait particulièrement importante pour ces pays. Les Philippines, dont le ratio dette-PIB est de l'ordre de 56%, s'inquiètent particulièrement de voir le service de la dette nuire à leur aptitude à répondre à la crise financière et économique mondiale et à faire face à leurs problèmes d'alimentation et d'énergie et à leur extrême vulnérabilité aux phénomènes climatiques.

54. Les problèmes des pays à revenu intermédiaire qui nécessitent attention et assistance devraient être traités de façon proportionnée avec ceux des autres États membres. Les Philippines sont conscientes que la priorité doit être donnée aux pays les moins avancés et aux autres groupes vulnérables. Cependant, la pauvreté réelle n'est pas mesurée de façon parfaite par le revenu par habitant et serait peut-être mesurée avec plus de précision sur la base du niveau de développement humain.

55. **M. Loulichki** (Maroc) souligne que la crise économique et financière mondiale s'est propagée rapidement du fait de la mondialisation et que l'interdépendance des économies nationales n'a fait qu'amplifier ses effets. S'il est vrai que la mondialisation a procuré de nombreux avantages, ceux-ci ne sont pas répartis équitablement entre les populations et entre les pays. L'Afrique est un exemple frappant de cette différence : sa part des exportations et des flux d'investissement étranger direct est restée sensiblement inférieure à la moyenne mondiale et n'a pas progressé au rythme de l'impulsion donnée par la mondialisation au commerce et aux flux de capitaux.

56. Pour promouvoir un partage plus équitable des bienfaits de la mondialisation, il faut intégrer les pays

en développement et, en particulier, les pays les moins avancés à l'économie mondiale. Pour ce faire, il faut renforcer la capacité nationale de création de revenus et d'emplois – facteurs clefs de l'élimination de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion – et il importe que la communauté internationale honore ses engagements à fournir une assistance technique, financière et politique.

57. La conclusion du Cycle de Doha serait déterminante pour le renforcement du système commercial multilatéral; elle favoriserait une progression harmonieuse de l'économie mondiale et mettrait fin aux dommages causés par le protectionnisme engendré par la crise. Des flux financiers réguliers des pays développés vers les pays en développement, sous la forme d'investissements directs et d'aide au développement, seraient essentiels, et les pays développés doivent favoriser les envois de fonds des travailleurs émigrés, afin que les pays en développement aient la capacité budgétaire voulue pour atteindre leurs objectifs de développement.

58. Pour favoriser le partage des risques et des avantages économiques de la mondialisation par une gestion de l'interdépendance responsable et fondée sur la solidarité, il faut une plus grande participation des pays en développement au processus de refonte des relations économiques internationales. C'est pourquoi le Maroc se félicite des initiatives et des engagements qui renforcent la dimension multilatérale de la gestion des relations économiques internationales, tels que la réaffirmation, à la fin de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, du rôle de l'Organisation dans ce domaine et de la nécessité de renforcer sa coopération avec les institutions de Bretton Woods.

59. Fidèle à son attachement à la coopération Sud-Sud et à sa conviction que l'intégration régionale devrait favoriser le développement et le partage des fruits de la mondialisation, le Maroc a signé un certain nombre d'accords commerciaux et d'accords de libre échange avec plusieurs pays du Sud et a dispensé les pays africains les moins avancés du paiement des droits de douane.

60. Pour amortir l'impact de la crise économique mondiale et l'empêcher de compromettre la réalisation des objectifs de sa stratégie nationale de valorisation des ressources humaines, le Maroc a pris une série de

mesures pour venir en aide aux groupes de population et les secteurs économiques les plus durement touchés.

61. La mondialisation affecte également l'environnement, dans la mesure où la croissance du commerce mondial repose sur l'exploitation intensive de ressources naturelles et sur des modes de production et de transport polluants. Il importe d'intégrer une dimension environnementale au système économique et financier mondial dans le cadre d'une large coopération entre tous les pays sur la base de leurs responsabilités communes mais différenciées, de leurs capacités respectives et de leurs conditions économiques et sociales. Fidèle à son engagement en faveur d'un développement économique durable, le Maroc est en train de mettre la dernière main à une charte nationale de l'environnement qui est le fruit de 10 années d'efforts, et partage déjà son expérience avec d'autres pays.

62. **M. Zdovorov** (Biélorus) estime qu'il est important de renforcer le potentiel économique et le rôle politique des pays à revenu intermédiaire, qui pourraient être de puissants moteurs d'un développement économique et politique stable et que le fait d'aider ces pays à résoudre leurs problèmes socioéconomiques particuliers contribuerait grandement à assurer un développement mondial durable. L'objectif ultime d'une telle assistance est de renforcer l'économie mondiale, ce qui serait profitable à tous.

63. Sa délégation appuie les recommandations contenues dans les deux rapports du Secrétaire général actuellement examinés, en particulier la proposition relative à la création de nouveaux mécanismes de crédit et autres afin d'apporter une aide efficace aux pays en développement à revenu intermédiaire. Il convient d'accorder une attention particulière au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et les pays à revenu intermédiaire par le biais d'une aide ciblée.

64. *M. Mičić (Serbie), Vice-Président, assume la Présidence.*

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

c) Mise en valeur des ressources humaines (A/64/329)

65. **M. Seth** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/64/329), rappelle que l'Assemblée générale a souligné à maintes reprises le rôle critique de la mise en valeur des ressources humaines dans la réalisation de l'élimination de la pauvreté et d'un développement durable et, dans sa résolution 62/207, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur les progrès accomplis et sur les enseignements tirés de l'expérience de la valorisation des ressources humaines.

66. Les observations empiriques montrent une relation de renforcement mutuel entre la mise en valeur des ressources humaines et une croissance économique durable. Les pays qui ont investi dans la mise en valeur de leurs ressources humaines ont plus de chances de s'engager dans un cercle vertueux où une population en meilleure santé et de plus en plus qualifiée favorise l'innovation et la croissance économique, ce qui, à son tour, améliore la situation des ressources humaines. Inversement, les économies qui n'ont pas investi dans la mise en valeur de leurs ressources humaines risquent davantage de connaître une croissance économique limitée, de manquer des qualifications critiques et des compétences nécessaires pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise.

67. Quoi qu'il en soit, les pays restent confrontés à des difficultés majeures à se doter d'une réserve suffisante de ressources humaines susceptibles de répondre à leurs besoins de développement. Des conditions macroéconomiques instables, les inégalités de revenus, le chômage, la pauvreté, la propagation des maladies infectieuses, l'exode des cerveaux et les conflits sont autant de graves obstacles qui freinent et parfois font échouer les efforts en vue de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines. La crise économique et financière actuelle diminue encore l'aptitude de nombreux pays, en particulier des plus vulnérables, à faire face aux difficultés.

68. Dans son examen des stratégies actuelles de valorisation des ressources humaines, le Secrétaire général a identifié certains aspects importants des expériences actuelles et des enseignements tirés. Les approches les plus fructueuses sont celles où les stratégies de mise en valeur des ressources humaines ont été pleinement intégrées à la stratégie nationale de

développement et ont été constamment ajustées en fonction des besoins et des objectifs nationaux de développement. Il a ainsi été possible d'assurer un lien étroit entre l'éducation, la formation et l'emploi et de contribuer à maintenir une main d'œuvre productive et compétitive.

69. Certaines approches moins fructueuses se sont appuyées davantage sur le marché pour déterminer l'affectation des ressources et l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines. Ces approches ont conduit à une conception plus décentralisée, tournée vers le marché, de l'éducation et de la formation, avec un éventail plus large d'acteurs, y compris le secteur privé, pour répondre à la demande croissante de spécialistes qualifiés.

70. Toutefois, sans une stratégie nationale globale de mise en valeur des ressources humaines, ces approches se soldent souvent par la concentration du développement économique et social autour de certaines régions données où les établissements de recherche et d'enseignement fleurissent. Ces centres à croissance rapide qui sont généralement la source des plus hauts pourcentages nationaux d'exportation et de croissance, sont souvent contrebalancés par un sous-développement général dans le reste du pays.

71. Dans beaucoup de pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés, le volume élevé de dépenses consacrées à la mise en valeur des ressources humaines n'a pas encore produit de croissance économique. La mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de mise en valeur des ressources humaines qui s'efforce de répondre aux besoins pour l'économie de développer les aptitudes au commerce et à la gestion d'entreprise au sein de la main d'œuvre reste un problème critique, vu la faiblesse des liens entre la formation et l'éducation et le marché du travail. Le manque de ressources et de capacités constitue souvent un grave obstacle à la conversion à l'économie structurée et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques de mise en valeur des ressources humaines dans ces pays.

72. Il ressort des leçons tirées de cette analyse, dont il faut tenir compte dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies de mise en valeur des ressources humaines, que l'établissement de cadres nationaux d'ensemble de mise en valeur de ces ressources, réglant les systèmes nationaux de formation et

d'éducation, est indispensable si l'on veut assurer l'égalité d'accès aux possibilités d'éducation.

73. Le secteur privé pour renforcer sensiblement les systèmes nationaux d'enseignement et de formation en favorisant une culture privilégiant la productivité et l'obtention de résultats. Il est donc capital que l'action du secteur privé aille dans le sens des objectifs nationaux de mise en valeur des ressources humaines. Il importe que les gouvernements continuent à jouer un rôle déterminant dans ce sens et cherchent à établir des relations de partenariat avec un large éventail de parties prenantes.

74. Enfin, l'aide internationale reste essentielle pour appuyer les efforts nationaux de valorisation des ressources humaines comme base d'une croissance économique et d'un développement durables. Un tel appui est encore plus critique lorsqu'il est nécessaire pour limiter les effets de la crise sur les pays les plus vulnérables.

75. **M^{me} Osman** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que la sous-rubrique de la mise en valeur des ressources humaines aurait pu être traitée de façon constructive avec deux autres sous-rubriques relevant de la rubrique plus générale de l'élimination de la pauvreté, à laquelle elle est étroitement liée.

76. **M. Seth** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales), répond que c'est là une remarque très judicieuse. La mise en valeur des ressources humaines, par ses effets sur le renforcement de l'économie, est en fait très importante pour l'élimination de la pauvreté, mais malheureusement, en raison du grand nombre de consultations nécessaires, le rapport n'a pas été finalisé à temps pour pouvoir être débattu plus tôt. La question a été renvoyée au Bureau de la Deuxième Commission, qui a accepté que le rapport soit présenté séparément des deux autres sous-rubriques.

77. **Le Président** invite la Commission à engager un débat général sur cette sous-rubrique.

78. **M^{me} Osman** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la Groupe a régulièrement affirmé qu'il était indispensable de mettre en valeur les ressources humaines si l'on veut atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et, en particulier, les Objectifs

du millénaire pour le développement. À cet égard, le Groupe a pris note du « consensus croissant sur le rapport de renforcement mutuel entre la mise en valeur des ressources humaines et une croissance économique durable » auquel le rapport du Secrétaire général faisait allusion.

79. La crise économique et financière mondiale combinée à d'autres chocs extérieurs tels que la crise de l'énergie et la crise alimentaire et le changement climatique pourrait sérieusement compromettre les acquis actuels du développement et provoquer une grave crise humaine dans les pays en développement. Il est donc d'autant plus urgent aujourd'hui que les pays intègrent les stratégies de mise en valeur des ressources humaines à leurs plans nationaux de développement, tant pour répondre à la crise que pour faire face aux divers aspects de la mise en œuvre de leurs politiques de valorisation des ressources humaine, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de l'exode des cerveaux, de la démarginalisation des femmes, du fossé numérique ou de la coordination.

80. L'aide internationale est essentielle pour atténuer les effets de la crise, mobiliser les capacités et les ressources et appuyer les efforts des pays en développement pour se doter d'un pool de ressources humaines productives et compétitives capables de présider aux efforts à long terme de redressement et de développement durable.

81. **M. Mac-Donald** (Suriname), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que la CARICOM s'associe à la déclaration présentée par la délégation du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'élimination de la pauvreté et de la faim est devenue aujourd'hui l'un des plus grands défis mondiaux. Et ces défis sont plus grands qu'ils ne paraissent : il y a par exemple l'absence d'actifs corporels et de biens sociaux, tels que l'identité juridique, la santé, l'intégrité physique, l'absence de peur et de violence, la capacité d'organisation, l'aptitude à exercer une influence politique et la liberté de revendiquer des droits et de vivre dans la dignité.

82. Face aux graves conséquences des crises mondiales actuelles dans les domaines des finances et de l'économie, de la sécurité alimentaire et du changement climatique, la communauté internationale a besoin de cesser de traiter la situation comme quelque chose de normal si l'on veut pouvoir réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici

à 2015. Il faut rejeter toute idée de ne pas parvenir à diminuer de moitié le nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté et souffrant de la faim. L'établissement d'une troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté après 2017, voire d'autres décennies par la suite, ferait ressortir la gravité de ce problème, mais témoignerait également du fait que la communauté mondiale a les moyens mais pas la volonté de faire l'effort nécessaire pour venir en aide aux défavorisés et mettre fin à l'extrême pauvreté.

83. La CARICOM s'inquiète du déclin général de l'aide publique au développement (APD) et en appelle aux pays développés pour qu'ils honorent tous les engagements concernant l'APD, y compris celui de consacrer 0,7% de leur produit national brut (PNB) à l'APD d'ici à 2015 et d'affecter 0,15 à 0,20% de leur PNB à l'APD pour les pays les moins avancés.

84. La CARICOM souligne également l'urgence nécessaire pour la communauté internationale, en particulier pour les pays développés, de prendre des mesures concrètes pour consacrer des ressources additionnelles à aider les pays en développement à répondre efficacement à la fois aux difficultés imminentes et aux problèmes à plus long terme de la sécurité alimentaire. La coopération Sud-Sud est également d'une importance vitale pour répondre aux situations alimentaires d'urgence.

85. Le secteur agricole et les régions rurales, où vivent et travaillent un fort pourcentage des pauvres de la plupart des pays en développement, nécessitent une plus grande attention. À ce propos, la CARICOM se félicite de la convocation en novembre 2009 du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et espère que ce sommet suscitera la volonté et l'engagement politiques nécessaires pour faire face à cet important problème.

86. Acceptant d'assumer la responsabilité au premier chef de leur développement, les pays membres de la CARICOM ont défini des politiques et stratégies nationales pour promouvoir la croissance économique afin de s'intégrer à l'économie mondiale. Toutefois, ce processus a été contrecarré par les crises économiques et financières, et de nombreux pays de la CARICOM connaissent à présent un déclin économique qui a eu pour effet de provoquer une baisse des ressources publiques et privées à investir dans des emplois productifs afin de combattre la pauvreté. Le

fléchissement de l'économie de la région des Caraïbes limite également les investissements cruciaux dans l'éducation et la formation professionnelle nécessaires pour faciliter l'emploi et promouvoir ainsi l'inclusion sociale et une plus grande équité au sein de la société.

87. Il se déclare préoccupé par le fait que tous les pays de la CARICOM sauf un soient à présent classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire sur la base de certains critères macroéconomiques limités et arbitraires, tels que le revenu par habitant. Cet « avancement » limite l'accès des membres de la CARICOM à l'aide au développement.

88. L'habilitation juridique des pauvres devrait être à la fois une stratégie et un objectif de développement. Il serait bon que les pauvres bénéficient d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, qui les protègent et leur permettent de recourir à la loi pour défendre leurs droits et leurs intérêts en tant que citoyens et acteurs économiques. L'accès aux institutions et aux services publics qui ont pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme devrait être ouvert à tous, en particulier aux femmes et aux enfants, afin que les pauvres puissent faire entendre leur voix, faire connaître leurs besoins, demander réparation des injustices, participer à la vie publique et exercer une influence sur les mesures qui conditionnent leurs vies.

89. L'habilitation juridique des pauvres devrait également viser à supprimer les obstacles aux marchés et institutions du secteur structuré, à accroître les possibilités de liens commerciaux et d'accès aux marchés, à créer des systèmes de droits de propriété privilégiant les pauvres et à assurer un accès équitable et durable à la terre et aux autres ressources naturelles.

90. **M. Dabiré** (Burkina Faso) déclare que, comme d'autres pays moins avancés et sans littoral, le Burkina Faso traverse une période économique difficile, marquée par la baisse continue de ses flux d'échanges commerciaux et financiers. Néanmoins, en mettant en place un cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté, le pays a réussi à consolider sa stabilité macroéconomique et à atténuer les effets négatifs des crises financière, alimentaire et énergétique. Toutefois, l'amélioration des indicateurs macroéconomiques tels que le produit intérieur brut, l'indice de développement humain et le taux d'inflation, pour encourageante qu'elle soit, n'a pas été suffisamment importante pour

produire un niveau sensible de hausse des revenus ou de réduction de la pauvreté.

91. L'économie du Burkina Faso reste vulnérable aux chocs extérieurs et aux phénomènes climatiques imprévisibles. Les inondations destructrices de septembre 2009 ont été un nouveau revers pour les efforts de développement du gouvernement. Il remercie les donateurs de l'aide qu'ils ont dispensée alors à son pays et exprime l'espoir que tous ses partenaires continueront d'appuyer les efforts de développement du Burkina Faso.

92. L'habilitation juridique des pauvres, à la fois en tant que stratégie de développement et qu'objectif de développement, crée un climat socioéconomique plus favorable et donne une impulsion au développement. La reconnaissance des droits fondamentaux de la personne doit déboucher sur des dispositions juridiques qui permettent de s'attaquer aux causes profondes de la discrimination et de l'exclusion.

93. Au moment où la communauté internationale se prépare pour une rencontre de haut niveau en 2010 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement, il est clair que ces progrès ne sont guère plus que modestes, surtout pour les pays les moins avancés. Le Burkina Faso demande à la communauté internationale et à tous les partenaires d'axer leurs efforts de développement sur l'aide aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants des régions rurales, et sur l'amélioration de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure.

94. **M. Resnick** (Israël) déclare que comme il est indiqué dans le projet de résolution sur ce point, il faut une approche cohérente à multiples facettes pour éliminer la pauvreté. L'habilitation juridique des pauvres, notamment en ce qui concerne les droits de propriété et du travail, combinée à la promotion de l'emploi et de l'égalité entre les sexes, doit être traitée comme un ensemble de problèmes interdépendants nécessitant une réponse coordonnée. Les travaux de la Commission sur l'habilitation juridique des pauvres sont importants : sensibiliser les populations à leur droit d'accumuler des biens par un emploi rémunérateur est une condition essentielle au succès de la transition de la pauvreté à l'autosuffisance.

95. L'importance attachée au rôle clef de l'habilitation des femmes dans la lutte contre la pauvreté est depuis longtemps la pierre angulaire de

l'approche adoptée par Israël du développement durable. D'une part, le pays s'est employé à dispenser directement une formation aux femmes des pays en développement, notamment afin de leur permettre de connaître la réussite dans la création d'entreprises, le développement de la microentreprise, le tourisme rural, la création de nouvelles sources de revenu, les techniques applicables aux petites exploitations agricoles et les stratégies à employer par les médias pour promouvoir le changement social.

96. Par ailleurs, Israël a mis l'accent sur la conception de stratégies d'habilitation visant à renforcer la sensibilité des décideurs aux questions concernant le bien-être économique et social des femmes et à favoriser le renforcement des capacités des organisations féminines. À cet égard, le pays se réjouit à la perspective d'accueillir 60 dirigeants féminins de 50 pays, ainsi que le Conseiller spécial des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes, à une prochaine conférence internationale où seront examinés les effets de la crise financière mondiale sur les femmes.

97. Les deux objectifs jumeaux de promouvoir l'égalité entre les sexes et de favoriser les possibilités d'emploi pourraient bénéficier de la conception de technologies agricoles novatrices. Israël a conçu des modèles agricoles durables adaptés aux besoins spécifiques et aux capacités des communautés de petits exploitants qui ont été utilisés avec succès en Afrique subsaharienne et au delà.

98. **M. Prasittirat** (Thaïlande) signale que le cercle vicieux de la pauvreté, s'il n'y est pas remédié, pourrait se poursuivre pendant plusieurs générations. Par ailleurs, lorsque la pauvreté est le résultat d'une répartition inégale de la richesse et des possibilités, elle porte les germes d'un conflit social qui a souvent des répercussions par delà les frontières.

99. Depuis 1992, la réduction de la pauvreté est l'un des objectifs stratégiques clefs du Plan national de développement économique et social de la Thaïlande. Ce plan a permis de réaliser des progrès réguliers : l'incidence de la pauvreté est tombée de 33,69% en 1990 à 8,48% en 2007, en même temps que la proportion de personnes souffrant de la faim diminuait des trois-quarts. Ces deux statistiques montrent que la Thaïlande a largement atteint l'Objectif No. 1 des OMD avant l'échéance. Malgré l'incidence de la crise économique mondiale, la Thaïlande reste déterminée à

maintenir le cap et à ramener l'incidence de la pauvreté à 4% en 2009.

100. Les ressources humaines sont la richesse la plus précieuse d'un pays. Fort de cette conviction, le Gouvernement royal thaï a placé sa population au cœur de ses politiques de développement. La priorité a été donnée aux éléments pauvres et les plus vulnérables. Le Premier Plan de stimulation adopté par le Gouvernement pour répondre à la crise économique mondiale prévoyait des mesures immédiates qui pourraient avoir un impact durable, en particulier la garantie de 15 années d'enseignement de base gratuit pour tous afin d'assurer un avenir raisonnable aux enfants des familles pauvres. Ce Plan comprenait également un programme de formation professionnelle pour les personnes au chômage et les diplômés récents, afin de les préparer pour un marché du travail de plus en plus compétitif.

101. Comme la population rurale tend à souffrir davantage de la pauvreté et des disparités du développement, il est essentiel de se concentrer sur les communautés dans les politiques de croissance et de développement humain en faveur des pauvres. Le gouvernement a mis en œuvre des programmes destinés à promouvoir une agriculture durable, la compétitivité des entreprises et le pouvoir de négociation des populations rurales pauvres et à faciliter l'accès aux marchés pour leurs produits locaux. Ces programmes ont également aidé les communautés à concevoir leurs propres plans d'auto-assistance, tels que la formation de groupes d'épargnants, de réseaux de coopératives et d'agriculteurs, de lignes de crédit renouvelables et de filets de protection locale.

102. Enfin, la Thaïlande attache de l'importance à la coopération internationale pour la mise en valeur des ressources humaines. Au sein de cadres régionaux et sous-régionaux, la Thaïlande a apporté un appui à des projets de mise en valeur des ressources humaines, notamment à la création de centres de développement de capacités, au renforcement de la formation professionnelle et aux programmes de formation dans les secteurs des transports, de la banque, de la gestion des affaires publiques et autres.

La séance est levée à 17 h 40.